

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service

RPQS Exercice 2017

Eau Potable

Commune de

PLOUNEOUR MENEZ

Table des matières

1	Caractérisation technique du service	3
1.1	Présentation du territoire desservi	3
1.2	Mode de gestion du service	3
1.3	Estimation de la population desservie	3
1.4	Nombre d'abonnés.....	4
1.5	Eaux brutes.....	4
1.5.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	4
1.6	Eaux traitées.....	4
1.6.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017	4
1.6.2	Production.....	5
1.7	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	5
1.7.1	Volumes vendus aux abonnés.....	5
1.7.2	Autres volumes.....	5
1.7.3	Volume consommé autorisé	5
1.8	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	5
2	Tarification de l'eau et recettes du service	6
2.1	Modalités de tarification	6
2.2	Facture d'eau type (D102.0).....	6
2.3	Recettes.....	7
3	Indicateurs de performance	7
3.1	Qualité de l'eau – P101.1 et P102.1	7
3.2	Indicateurs de performance du réseau	8
3.2.1	Rendement du réseau de distribution – P104.3	8
3.2.2	Indice linéaire des volumes non comptés – P105.3	8
3.2.3	Indice linéaire de pertes en réseau – P106.3	8
3.2.4	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	8
3.3	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux – P103.2B.....	9
3.4	Indice d'avancement de protection des ressources en eau.....	10
4	Financement des investissements.....	10
4.1	Branchements	10
4.2	État de la dette du service.....	10
4.3	Amortissements	11
4.4	Présentation des projets réalisés et à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	11
5	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	11
5.1	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité	11
5.2	Opérations de coopération décentralisée.....	11

1 Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré par Morlaix Communauté depuis le 1^{er} janvier 2017.

- Nom de la collectivité : Commune de PLOUNEOUR MENEZ
- Compétences liées au service : Production, stockage et distribution
- Territoire desservi : territoire de PLOUNEOUR MENEZ
- Existence d'une CCSPL: Oui
- Existence d'un règlement de service : oui

1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en **régie (avec prestation de service communale)**.

Nature de la gestion technique et administrative de la régie avec prestation de service communale :

Gestion du service	Campagne de mesures (débit, pression), conformité des branchements, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, recherche des fuites, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	Des branchements
Entretien	De l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques, des espaces verts, des installations de télésurveillance, des installations électriques, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie, des vannes, du génie civil, matériels tournants hydrauliques
Renouvellement	Des branchements, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des installations de télésurveillance, des installations électriques, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie, des vannes, matériels tournants hydrauliques
Prestations particulières	Mise à niveau des bouches à clé, hors modification de voirie

1.3 Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **1 046 habitants** au 31/12/2017.

1.4 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **567 abonnés domestiques** au 31/12/2017.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
PLOUNEOUR MENEZ	617	567	0	567	
Total	617	567	0	567	-8,1%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **12 abonnés/km** au 31/12/2017.

La consommation moyenne par abonné domestique est de **90,5 m³/abonné** au 31/12/2017.

1.5 Eaux brutes

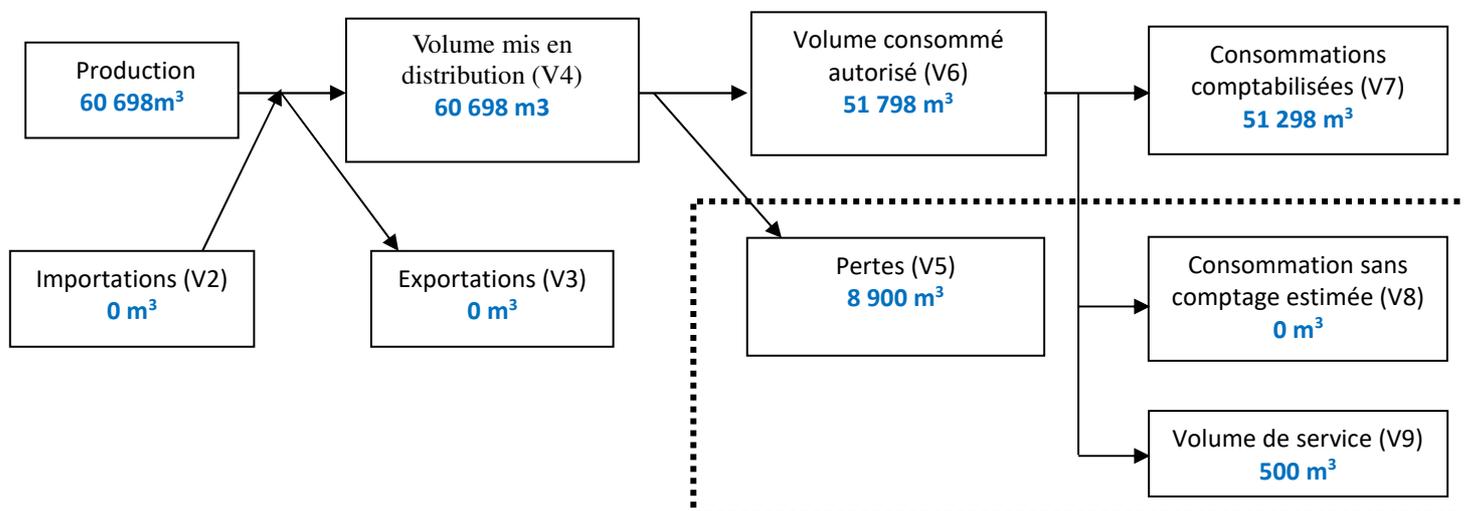
1.5.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable a prélevé **60 698 m³ pour l'exercice 2017**.

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Captage du Plassart à PLOUNEOUR MENEZ	Eaux souterraines	300 m ³ /j			
Captages de Roudouriou à PLOUNEOUR MENEZ	Eaux souterraines	460 m ³ /j			
Total				60 698	

1.6 Eaux traitées

1.6.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017



1.6.2 Production

Le service a une station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Station de GUIRHOEL	Neutralisation puis désinfection

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2016 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2017 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
Station de GUIRHOEL		60 698		80%
Total du volume produit		60 698		-

1.7 Volumes vendus au cours de l'exercice**1.7.1 Volumes vendus aux abonnés**

	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques	53 904	51 298	
Abonnés non domestiques		-	
Total vendu aux abonnés (V7)	53 904	51 298	-4,8%

1.7.2 Autres volumes

	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	0	
Volume de service (V9)	500	500	

1.7.3 Volume consommé autorisé

	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	54 404	51 798	-4,8%

1.8 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable (hors branchements) est de **46,239 kilomètres** au 31/12/2017.

2 Tarification de l'eau et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Tarifs	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité		
Abonnement	85,81 €	88,056 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
De 0 à 30 m ³	1,374 €	1,410 €
De 31 à 200 m ³	1,137 €	1,167 €
De 201 à 1 000 m ³	0,825 €	0,847 €
Plus de 1 000 m ³	0,739 €	0,758 €
Part du délégataire		
SANS OBJET		
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA	5,5 %	5,5 %
Redevances		
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,30 €/m ³	0,30 €/m³

2.2 Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type 120 m ³	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	85,10	88,056	
Part proportionnelle 0 à 120 m ³	143,55	147,33	
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	228,65	235,39	+2,95%
Taxes et redevances			
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	36,00	36,00	
TVA 5,5%	14,59	14,93	
Total TTC Facture 120 m³	279,95	286,31	+2,27%
Prix TTC au m³	2,33 €/m³	2,39 €/m³	

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation Communauté (75 m³/an) sont :

Facture type 75 m3	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Total TTC Facture 75 m3	211,73 €	216,67 €	+2,33%
Prix TTC au m³	2,82 €/m3	2,89 €/m3	

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.
La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

2.3 Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	NR	117 260,00	
Recette de vente d'eau en gros			
Total recettes de vente d'eau		117 260,00	
Recettes liées aux travaux			
Autres recettes (préciser) Redevances antennes	-	-	
Total autres recettes			
Total des recettes	NR	117 260,00	

3 Indicateurs de performance

3.1 Qualité de l'eau – P101.1 et P102.1

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Prélèvements réalisés exercice 2017	Prélèvements non-conformes exercice 2017	Taux de conformité 2017
Microbiologie (P101.1)	9	0	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	8	0	100%

3.2 Indicateurs de performance du réseau

3.2.1 Rendement du réseau de distribution – P104.3

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

	Exercice 2016	Exercice 2017
Rendement du réseau en %	NR	85,34%
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	3,2	3,1
Volume vendu sur volume mis en distribution en % (ex. rendement primaire)	NR	84,51%

3.2.2 Indice linéaire des volumes non comptés – P105.3

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **0,3 m³/j/km**.

3.2.3 Indice linéaire de pertes en réseau – P106.3

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des pertes est de **0,5 m³/j/km**.

3.2.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières années, **0 km de linéaire** de réseau ont été renouvelés. Le taux moyen de renouvellement à 5 ans est de **0 %**.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

3.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux – P103.2BL'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service **pour l'année 2017 est de 80/120.**

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	Oui	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	0
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5 points Non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	80

3.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2017, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80%**.

4 Financement des investissements

4.1 Branchements

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne peut plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb s'il en existe.

Branchements	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre total des branchements	NR	583
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0%	0%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0%	0%

4.2 État de la dette du service

Le service public d'eau potable de la commune de PLOUNEOUR MENEZ est intégré au budget EAU REGIE. L'état de la dette est donc global pour l'ensemble des communes gérées en régie sur ce budget (Locquénolé, Le Cloître Saint Thégonnec, Plouegat-Moysan, Plougonven, Plouigneau, Plounéour Menez, Plourin les Morlaix et Taulé).

Au 31 décembre 2017, l'encours de la dette du budget EAU REGIE est de :

		Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		44 985,94 €	43 162,99
Montant remboursé durant l'exercice en €	Capital	NR	1 822,95 €
	Intérêt	NR	2 010,87 €

4.3 Amortissements

De la même manière, les amortissements sont globalisés pour l'ensemble des communes relevant du budget EAU REGIE. Pour l'année 2017, la dotation aux amortissements a été de 0 € sur ce budget.

4.4 Présentation des projets réalisés et à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets réalisés	Montants en €HT

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €HT
Renouvellement du réseau (sur les secteurs prioritaires)	48 100 €

5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**5.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

- Recouvrement

Désignation	2016	2017
Créances irrécouvrables (€)	NR	NR
Taux de créances irrécouvrables (%)	-	-
Taux d'impayés sur factures hors travaux de l'année précédente (%)	-	-

- Dégrèvement

Désignation	2016	2017
Nombre de demandes	NR	NR
Demandes acceptées	-	-
Volume dégrèvé (m3)	-	-

- Fond de solidarité

Désignation	2016	2017
Nombre de demandes	NR	NR
Montant abandons de créances (€)	-	-

5.2 Opérations de coopération décentralisée

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Les aides suivantes ont été versées à partir du budget global EAU REGIE (ensemble des communes de Locquéolé, Le Cloître Saint Thégonnec, Plouegat-Moysan, Plougouven, Plouigneau, Plounéour Menez, Plourin les Morlaix et Taulé) au titre de la loi Oudin.

Bénéficiaire	Montant en €
Comité de jumelage Réo	2 316,39 €
Solidarité Dar Em Salam Sénégal	2 316,39 €